

# GUIDE DU CLUB 2023

## Licences "une manifestation"

*Faute de respecter l'ensemble des dispositions ci-dessous, le licencié ne pourrait se prévaloir d'aucune garantie d'assurance.*

### MODALITÉS DE DÉLIVRANCE ET DE VALIDITÉ

AGE	PARTICIPATION À	CONDITIONS
A partir de 6 ans	Une compétition	4 jours consécutifs avec essais inclus *
	Un entraînement, un stage	2 jours consécutifs

\* Selon la durée de la manifestation

### TARIFS DES LICENCES "UNE MANIFESTATION"

Toute licence "une manifestation" payée en ligne sur l'intranet FFM sera minorée de 15 € à l'exception des licences LJO, LJP et LJD.

LJA	Toute manifestation	90 €	part assurance	15 €
LJB1	Le Touquet	150 €	part assurance	15 €
LJB2	Classiques Enduro (1)	150 €	part assurance	15 €
LJVE	Nouvelle Mobilité Électrique (dès 7 ans)	50 €	part assurance	15 €
LJD	Découverte Sportive (dès 6 ans, jusqu'à 11 ans)	25 €	part assurance	15 €
LJE	Entraînement / Stage (dès 6 ans)	80 €	part assurance	15 €
LJO	Officiel Commissaire de piste stagiaire (dès 14 ans)	20 €	part assurance	15 €
LJP	Assistant Pilote (dès 14 ans)	20 €	part assurance	15 €

(1) Val de Lorraine / Grappe de Gyran / Trèfle Lozérien / Rand'Auvergne / L'Aveyronnaise Classic

### VERIFICATIONS OBLIGATOIRES A EFFECTUER SUR PLACE PAR L'ORGANISATEUR

#### • CONCERNANT LES PARTICIPANTS

- Le participant doit être en possession d'une pièce d'identité lors du contrôle administratif.
- Le participant doit remettre, avec sa demande de licence, un certificat médical de moins d'un an de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste, y compris en compétition (sauf pour la licence Officiel Commissaire de piste stagiaire et Assistant pilote)
- La demande de licence doit être dûment complétée (signature, coche assurance etc.)
- Le participant mineur doit être en possession d'une autorisation parentale
- Pour toutes compétitions, entraînements ou stages utilisant tout ou en partie la voie publique (Enduro, Trial ou Rallye), le participant doit être en possession du permis de conduire correspondant à la cylindrée de la moto pilotée (à partir de 14 ans, il être titulaire du permis AM - ex BSR) ainsi que d'une attestation d'assurance en cours de validité (carte verte) à garantissant le véhicule en Responsabilité Civile.

#### • CONCERNANT LES DOCUMENTS RECAPITULATIFS ET LES PAIEMENTS

- Le club doit s'assurer que l'ensemble des documents de déclaration sont correctement remplis avant envoi au courtier Marsh
- Le club doit s'assurer que l'ensemble des formulaires de licence sont correctement remplis et que leur nombre corresponde à celui de la déclaration envoyée au courtier Marsh, avant envoi à Ligue Motocycliste Régionale territorialement compétente
- Le club doit s'assurer que l'ensemble des paiements, à l'ordre de la Ligue Motocycliste Régionale territorialement compétente, sont bien compilés et que leur nombre corresponde à celui de la déclaration envoyée au courtier Marsh, avant envoi à cette même Ligue

### ENVOI DES DOCUMENTS

En remplissant le formulaire de souscription de licence « une manifestation », les pilotes, les officiels stagiaires et les assistants pilotes sont notamment informés des différentes garanties d'assurance liées à la licence et aux garanties complémentaires facultatives pouvant être souscrites. Il est impératif que le club organisateur veille à ce que le formulaire soit intégralement complété, notamment la partie « ASSURANCES ». De plus, il est nécessaire que le licencié conserve le formulaire de demande de sa licence (« partie à conserver par le licencié »). La partie détachable (Club) est à adresser sous 15 jours à la Ligue Motocycliste Régionale territorialement compétente, qui la retournera ensuite à la FFM.

#### 1) DECLARATION DES LICENCIES « UNE MANIFESTATION » A L'ASSURANCE

Afin que les garanties soient acquises, le club devra envoyer avant le début de la compétition (essais et qualifications comprises) de l'entraînement ou du stage, par e-mail (adresses ci-dessous) l'état nominatif des participants « licenciés une manifestation », uniquement pour les licences souscrites sur place.

**Attention :** pour les licences "une manifestation" souscrites sur le site Internet de la FFM, l'état nominatif des participants sera automatiquement adressé par courriel à l'assureur.

**Pour tous renseignements, contactez :**  
MARSH - Service Sport et événements - Tour Ariane, 92088 Paris  
La Défense Cedex  
E-mail : [assurances ffm@marsh.com](mailto:assurances ffm@marsh.com)  
Téléphone : 01 87 21 27 50 (de l'étranger : n° international du pays + 33 1 87 21 27 50)

#### Cette déclaration doit comprendre obligatoirement :

- Le nom du club organisateur, la date de l'épreuve, de l'entraînement ou du stage, la discipline pratiquée, le numéro de l'épreuve pour chacun des deux états nominatifs,
- La liste des participants "PILOTES" avec le numéro de licence "une manifestation", le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que, pour toute pratique empruntant tout ou partie de la voie publique, le nom de la Compagnie d'Assurance garantissant le véhicule en RC et le n° du contrat d'assurance de chaque participant pour qui une licence à été souscrite sur place.
- La liste des participants "OFFICIELS STAGIAIRES ou ASSISTANTS PILOTES" avec le numéro de licence "une manifestation", le nom, le prénom et la date de naissance de chaque participant pour qui une licence à été souscrite sur place.

#### 2) DOCUMENTS A RETOURNER A LA LIGUE MOTOCYCLISTE REGIONALE

La déclaration des licences "une manifestation" et les doubles (partie détachable) des licences délivrées, ainsi que les Certificats médicaux devront être retournés à la Ligue Motocycliste Régionale de rattachement du Club dans les 15 jours après la manifestation avec le règlement correspondant aux licences délivrées.

Les licences "une manifestation" souscrites par les participants ainsi que celles annulées, déchirées ou inutilisées devront obligatoirement être retournées avec le règlement correspondant au nombre de licences "une manifestation" souscrites, par chèque à l'ordre de la Ligue Motocycliste Régionale de rattachement du Club.



